

PROCÈS-VERBAL N° 4 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du jeudi 5 avril 2018 Ouverture de la séance 18h10 - Fin de la séance 20h30

PRÉSENTS : 21 membres dont 2 invités (Mme Abelard, AED - Mme Marie-Noël, agent comptable)

QUORUM : 16

Le quorum étant atteint le conseil d'administration peut siéger et débute à 18h10.

Monsieur Zoeller, Principal adjoint ouvre la séance en excusant l'absence de Mme Aguirre Leroy, Principale.

Il est proposé de rajouter deux points à l'ordre du jour concernant un don de la FCPE pour participation à un voyage, l'organisation de la sortie nature de l'UNSS et une question diverse de la commune sur le thème du temps extra-scolaire, de la préservation du patrimoine collectif et notamment du parc du château.

La présentation du Compte financier sera réalisée en début de séance.

ORDRE DU JOUR

I - Questions générales :

- Adoption du P.V du CA n° 3 du 06 février 2018

II - Questions Financière et Matérielle :

- Compte financier

III - Questions Pédagogiques :

- Présentation des modalités d'organisation et d'évaluation de l'épreuve orale du DNB 2018.
Information sur les horaires du collège.
Calendrier de fin d'année.
- Charte informatique.

IV - Questions Financière et Matérielle :

- Contrats et Conventions.
- Sortie APPN UNSS / budget
- Don de la FCPE pour participation à un voyage

V - Questions Diverses :

- Question de la commune : Temps extra-scolaire : préservation du patrimoine collectif - parc du château

LE SECRÉTAIRE

Le PRINCIPAL ADJOINT

P. PERRIER

P. ZOELLER

I QUESTIONS GÉNÉRALES

Le secrétariat sera assuré par M. Patrick Perrier, Professeur.

- Le PV du CA du 6 février 2018 est approuvé à l'unanimité : 18 votants

Vote :

- CONTRE : ABSTENTION : POUR : 18

II QUESTIONS FINANCIERES ET MATERIELLES :

- Compte financier 2017 :

Arrivée de Mme Rousselot à 18h35.

Monsieur Auchter présente le rapport de l'ordonnateur sur le compte financier qui relate de l'exécution du budget 2017. Il indique qu'un excédent de 13 638,34 € apparaît au terme de l'exercice, provenant à la fois du service général (9 240,90 €) et du service de restauration (4 397,44 €). Dépenses et recettes sont inférieures à la prévision.

Madame Marie-Noel, présente le rapport de l'Agent Comptable. Elle insiste sur l'augmentation du fonds de roulement qui équivaut désormais à 69 jours de fonctionnement, dépassant ainsi le seuil de deux mois.

Approbation du compte financier.

Vote :

- CONTRE : ABSTENTION : POUR : 19
- AVEC RESERVES () SANS RESERVES (X)

Affectation du résultat sur deux subdivisions du compte 1068, conformément aux excédents constatés au service général et au service de restauration.

Vote :

- CONTRE : ABSTENTION : POUR : 19

Départ de Mme Bertrand à 19h40

Départ de Mme Marie-Noël à 19h50

III QUESTIONS PEDAGOGIQUES :

- Présentation des modalités d'organisation et d'évaluation de l'épreuve orale du DNB 2018 :

Comme présenté en CA du 6 février 2018, l'épreuve orale du DNB se déroulera le mercredi 6 juin de 8h30 à 12h30.

Elle est évaluée sur 100 points.

Il s'agit d'un oral de 15 minutes si le candidat expose individuellement (5 min d'exposé et 10 minutes d'entretien avec le jury), ou de 25 minutes si les candidats se sont regroupés par 2 ou 3 (10 minutes d'exposé à 2 ou 3 voix, puis 15 minutes d'entretien avec le jury).

Les élèves peuvent choisir de présenter un parcours ou un EPI, et de soutenir une partie de leur exposé en langue étrangère.

Afin d'organiser les jurys, le recensement de ces informations se fera par l'intermédiaire de la fiche « soutenance d'un oral » présentée aux membres du CA, distribuée aux élèves le 30 mars. Le retour est attendu pour le 11 mai au plus tard.

Il n'y aura pas de cours pour les niveaux 6^{ème}, 5^{ème} et 4^{ème} ce mercredi.

- **Horaires du collège :**

Une réflexion sur les horaires du collège a eu lieu. Elle s'est appuyée sur des constats de la vie scolaire, du service de restauration, des familles...

Suite à discussion en conseil pédagogique, il a été décidé de rester sur le format actuel permettant l'organisation du dispositif devoirs faits, d'activités UNSS et d'atelier. Cela permet également d'avoir une souplesse dans la gestion des emplois du temps et permet un temps de concertation des équipes pédagogiques. Pour répondre à la demande des élèves, le service de restauration ne sera plus organisé par niveau, afin de leur permettre d'avoir davantage de choix ou de quantité.

- **Charte informatique :**

Une mise à jour de la charte informatique a été communiquée au CA en fichier attaché à la convocation.

La charte a pour objectif de fixer les règles liées à l'usage du numérique, qu'aucun autre texte national ne peut définir et qu'il incombe à chaque établissement ou école de préciser, compte tenu de la grande variété d'utilisation des ressources. La légitimité d'une charte s'explique principalement par la nécessité de :

- se conformer au Droit tout en sachant que la seule réglementation est insuffisante ;
- responsabiliser tous les acteurs et usagers des ressources TIC ;
- prendre la juste mesure des risques liés aux usages de l'établissement ou de l'école afin de répondre de manière adaptée aux besoins réels.

Cette charte est annexée au règlement intérieur de l'établissement.

Elle se présente sous la forme d'un feuillet qui devra être signé lors de l'inscription, et qui sera également présent dans le carnet de correspondance.

Une annexe plus détaillée sera disponible sur le site du collège et pronote.

Suite aux discussions, il est proposé de rajouter la mention :

Article 2. Accès au réseau informatique et à l'Espace Numérique de Travail

Vote :

- CONTRE : ABSTENTION : 1 POUR : 18

- Calendrier de fin d'année scolaire :

Il est explicité au membres du CA les différentes dates importantes qui jalonnent la fin d'année scolaire.

IV QUESTIONS FINANCIERES ET MATERIELLES :

Contrats et conventions :

Monsieur Auchter présente deux marchés.

- La prestation de désinsectisation/dératisation est attribuée au Laboratoire Sublimm basé à Montussan. Le marché est attribué pour une durée d'un an, il pourra être prolongé deux fois de manière tacite pour une durée équivalente.

Vote :

- CONTRE : ABSTENTION : POUR : 18

- La prestation de maintenance du système de télésurveillance est attribuée à la société ABT 24/24 basée à Cadaujac. La durée est identique à celle mentionnée précédemment.

Vote :

- CONTRE : ABSTENTION : POUR : 18

Don de la FCPE pour le voyage en Grèce :

La FCPE propose le versement d'une somme de 100 € pour contribuer au financement du voyage en Grèce. Le conseil est invité à se prononcer sur l'acceptation de ce don.

Vote :

- CONTRE : ABSTENTION : POUR : 18

Sorties APPN de l'UNSS :

Les journées APPN (activités physiques pleine nature) se dérouleront du 18 au 22 juin sous l'égide de l'UNSS. Elles permettront aux élèves de 6^{ème} et 5^{ème}, licenciés à l'UNSS, de participer à différentes activités sportives.

Monsieur Auchter présente le budget.
La participation des familles s'élève à 79,84€

Le principe, le budget et la participation des familles sont soumis au vote du CA :

Vote :

- CONTRE : ABSTENTION : POUR : 18

L'Association sportive fait un don de : 20€/élève

Vote :

- CONTRE : ABSTENTION : POUR : 18

Le FSE fait un don de : 5,5€/élève

Vote :

▪ CONTRE : ABSTENTION : POUR :18

La FCPE fait un don de : 100€

Vote :

▪ CONTRE : ABSTENTION : POUR : 18

IV - QUESTIONS DIVERSES :

Question émanant de la mairie de Cadaujac concernant le temps extra-scolaire, la préservation du patrimoine collectif - Parc du château

Mme Rousselot signale qu'il y a beaucoup de dégradations dans le parc du château.

De plus, il y a un risque pour les enfants de se voir proposer des substances illicites et Mme Rousselot suggère que les délégués parents fassent remonter l'information aux familles afin d'en discuter avec leurs enfants. Il est aussi demandé de rappeler que le parc est un bien commun et qu'il faut respecter le lieu (pas de dégradations, pas de déchets,...)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Le prochain CA aura lieu le 2 juillet.